



RAPPEL : Votre enfant doit avoir sa propre bouteille ou gourde! + des masques

publié le 04/09/2020

POUR RAPPEL :

Dans le cadre du protocole sanitaire du collège, votre enfant doit impérativement avoir sa propre gourde ou bouteille d'eau, marquée à son nom.

De plus, il doit également avoir au moins deux masques par jour.

Le collège ne peut pas fournir ces éléments aux élèves.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.